

COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN

C.E.R.

Société Anonyme au capital de 1 792 000 €
Siège Social 13, rue Paul Emile Victor – 17640 VAUX SUR MER
715 550 091 – R.C.S. SAINTES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2021

EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION PENDANT L'EXERCICE ECOULE

Le transfert du contrat principal de la Compagnie des Eaux de Royan à savoir le contrat d'assainissement de l'Agglomération Royan Atlantique transféré fin avril 2019 sur la nouvelle société dédiée CERA, filiale à 100%, a généré, en 2020, une baisse de l'activité sur l'exercice complet.

Le chiffre d'affaires hors taxes s'établit à 25.5 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 contre 28.9 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le chiffre d'activité net, hors « surtaxes et redevances » collectées pour le compte des collectivités délégantes et des autres organismes publics s'élève à 13 M€ contre 17 M€ au 31 décembre 2019.

ACTIVITE

L'**activité d'exploitation** est en retrait de (-2.7 M€). Elle est de 7.6 M€ pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2020, contre 10.3 M€ sur l'exercice 2019.

Le transfert du contrat de la Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique sur la filiale CERA a généré une baisse de (- 2.3 M€).

L'activité a cependant bénéficié d'effets conjoncturels favorables.

En effet, l'actualisation tarifaire de notre rémunération de délégataire a évolué favorablement sur 2020 : + 1,8 % pour les activités eau et Assainissement et le nombre de nouveaux clients raccordés aux services publics Eau et Assainissement a progressé de + 1%. Par contre, la conjoncture liée au COVID a généré à une baisse de la consommation unitaire sur l'année de 350 K€.

L'**activité travaux** (Travaux Equipements et de Canalisation) est en diminution (- 13,11 %) par rapport à 2019, ainsi répartie entre les trois activités :

En M€	Réel 2020	Réel 2019
TLE	1.05	1.39
TE	0.47	0.77
TX CONTRACTUELS		
	1.44	1.53
TC	2.74	2.87
TOTAL TRAVAUX	5.70	6.56

Suite au transfert du contrat de la Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique, L'activité TLE (branchements neufs) est en baisse de (- 24.46%) sur l'exercice 2020.

Les travaux contractuels sont de 1.44 M€. En effet, les travaux concessifs de cette nouvelle filiale sont effectués par CER, CERA n'ayant pas les compétences en interne.

Suite à l'épidémie de Coronavirus, les activités travaux d'équipements et travaux de canalisations sont en légère baisse respectivement de (-0.30 M€) et de (-0.13 M€). Le portefeuille Travaux ne prend pas en compte de chantiers significatifs.

MOYENS D'EXPLOITATION

CER poursuit avec détermination son objectif de satisfaire à ses engagements contractuels avec une haute qualité de service, tout en maîtrisant ses dépenses et investissements.

Ainsi, dans le cadre de la maintenance des équipements, CER a réalisé sur l'année 0.7 M€ de renouvellement électromécanique et réseau.

Les investissements CER consacrés aux matériels et autres équipements s'élèvent à 0.8 M€ en 2020 (hors travaux concessifs).

CER bénéficie, par ailleurs, de nombreux moyens communs de sa société mère SAUR afin d'améliorer sa productivité, et notamment du support d'un Cockpit de Pilotage Opérationnel (CPO) de la Direction Opérationnelle Sud-Ouest.

Ainsi, l'ordonnancement de l'activité exploitation centralisée sur un seul site est confiée à des collaborateurs dédiés, qui par leur planification et expertise optimisent l'organisation des interventions.

Les bases de données techniques enrichies via des outils informatiques intégrés et déployés directement auprès des collaborateurs terrain permettent une analyse technique et un retour d'informations des plus pertinents.

La précision du système d'information technique renforce l'action de nos experts qui peuvent analyser, diagnostiquer, coordonner les actions à mener au niveau des directions régionales et filiales, ou encore définir les travaux d'amélioration nécessaires dans la gestion des réseaux, le traitement de l'eau, la maintenance et l'informatique industrielle.

Les nouvelles technologies appliquées à la gestion des services de l'eau sont le socle de nos processus organisationnels, le CPO se place ainsi au carrefour de l'organisation métier.

La volonté du groupe est de mettre l'intelligence au service de l'eau dans un environnement en évolution permanente, et de placer l'innovation au cœur du métier afin de différencier le positionnement de Saur par son excellence opérationnelle et sa compétitivité.

TABEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	12/2016 12 mois	12/2017 12 mois	12/2018 12 mois	12/2019 12 mois	12/2020 12 mois (1)
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital Social	1 792 000	1 792 000	1 792 000	1 792 000	1 792 000
- Nombre des actions ordinaires existantes	179 200	179 200	179 200	179 200	179 200
- Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
- Chiffre d'affaires hors taxes (y compris surtaxes, redevances	36 160 038	37 760 014	41 776 081	28 891 239	25 474 729
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 159 530	3 721 005	4 061 838	1 818 282	982 996
- Impôts sur les bénéfices	-830 223	-900 935	-1 073 415	-357 964	-221 291
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 618 427	2 220 189	2 317 848	1 193 087	534 527
- Résultat distribué	1 619 968	2 220 188	2 317 056		
III - RESULTATS PAR ACTION					
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	11.30	13.67	14.60	7.33	3.73
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	9.03	12.39	12.93	6.66	2.98
- Dividende versé à chaque action	9.04	12.39	12.93	0.00	9.64
IV - PERSONNEL					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	102	96	94	68	73
- Montant de la masse salariale de l'exercice	3 029 147	2 872 583	3 014 357	2 694 342	2 254 649
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 292 206	1 240 262	1 280 246	1 079 215	894 038

(1) Sous réserve de l'approbation par l'A.G.O. des comptes et de l'affectation des résultats

EXPOSE DES MOTIFS

PREMIERE RESOLUTION

Cette résolution a pour objet, après lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur le gouvernement d'entreprise, et des rapports des Commissaires aux comptes, d'approuver ces rapports ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de donner quitus de sa gestion à votre Conseil.

DEUXIEME RESOLUTION

Cette résolution a pour objet d'approuver les conventions et opérations figurant dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes et visées à l'article L225-38 du Code de commerce.

TROISIEME RESOLUTION

Cette résolution a pour objet d'affecter et de répartir le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ains que le report à nouveau antérieur disponible, en fixant à 9,64 € le dividende net par action, et en affectant la somme de 937,60 € au report à nouveau.

QUATRIEME RESOLUTION

Cette résolution a pour objet de renouveler les mandats de KPMG SA et SALUSTRO REYDEL, respectivement Commissaires aux comptes titulaire et suppléant, pour une nouvelle durée de six exercices.

CINQUIEME RESOLUTION

Cette résolution a pour objet de donner un pouvoir pour les formalités de publicité légale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJETS DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, lesquels font apparaître un bénéfice de 534.527,44 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les mentions y figurant.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté l'existence d'un bénéfice net de 534.527,44 €, décide de l'affecter de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	534.527,44 €
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur créditeur de	1.193.898,16 €
Soit un montant distribuable de	1.728.425,60 €

Distribution d'un dividende de	1.727.488,00 €
Soit un montant de 9,64 € par action dont la mise en paiement interviendra à compter de ce jour.	
Le solde au report à nouveau	937,60 €
Affecté en compte Report à nouveau	

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., l'Assemblée Générale prend acte que seuls les dividendes distribués aux actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont éligibles à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du C.G.I.

L'Assemblée Générale prend également acte, conformément au Code de commerce, de ce que les répartitions faites au titre de chacun des trois exercices précédents ont été les suivantes (en euros pour chacune des actions composant le capital) :

EXERCICES	31/12/2019 (179.200 ACTIONS)	31/12/2018 (179.200 ACTIONS)	31/12/2017 (179.200 ACTIONS)
Dividende	0,00 €	12,93 €	12,39 €

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de l'arrivée à échéance des mandats de :

- la société KPMG SA, dont le siège social est Tour EQHO, 2 avenue Gambetta, CS 60055, 92066 Paris la Défense cedex, immatriculée sous le numéro 775 726 417 RCS NANTERRE, en qualité de commissaire aux comptes ;
- la société SALUSTRO REYDEL, dont le siège social est Tour EQHO, 2 avenue Gambetta, CS 60055, 92066 Paris la Défense cedex, immatriculée sous le numéro 652 044 371 RCS NANTERRE, en qualité de commissaire aux comptes suppléant ;

Décide de procéder à leurs renouvellements respectifs pour une durée de six exercices prenant fin en 2027, à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2026.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président-Directeur Général et/ ou au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt qu'il appartiendra.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION